

## 1. Informations à fournir lors de la souscription

1.1 Lors de la souscription au plan tarifaire Unlimited Calls National, le client doit indiquer les numéros d'appel dont il est titulaire et pour lesquels il souhaite bénéficier du module Unlimited Calls National/Enterprise Unlimited Calls National.

## 2. Disponibilité

2.1 Unlimited Calls National est disponible sur la ligne Classic et sur les lignes VoIP du type Telephone line, Bizz IP Telephony Mono, Bizz IP Telephony Duo et Bizz IP Telephony Multi, à l'exclusion des lignes ISDNolP-2.

2.2 Un même client doit activer Unlimited Calls National sur tous les numéros qui font partie d'une même configuration à l'exception de Bizz IP Telephony Duo pour laquelle le client doit indiquer sur quel numéro il souhaite activer Unlimited Calls National.

## 3. Compatibilité - Exclusivités

3.1 Unlimited Calls National n'est pas cumulable sur le même numéro d'appel avec Free Calls National, Happy Time, Happy Time XL, Happy Time National, No Limit National Fix to Fix, No Limit Fix to Mobile, Unlimited Calls National/International and Enterprise Unlimited Calls National/International.

## 4. Avantages

4.1. Si Unlimited Calls National est activé sur un numéro individuel. Unlimited Calls National donne droit aux avantages suivants :

- des communications d'un nombre et d'une durée illimitée, de la ligne fixe, pendant les heures de pointe et pendant les heures creuses pour les appels vocaux nationaux vers lignes fixes
- 1 000 minutes d'appel de la ligne fixe (téléphonie vocale) vers tous les numéros mobiles en Belgique pendant les heures de pointe et creuses. Une fois ces 1 000 minutes d'appel épuisées, le Client bénéficie des tarifs préférentiels
- Attention : conditions pas valable sur les numéros spéciaux (07x, 09xx, 1xxx) et les numéros internet.

4.2. Si Enterprise Unlimited Calls National est activé sur une ou plusieurs séries de 10 numéros (1ODDI) avec ou sans numéros individuels. Enterprise Unlimited Calls National donne droit aux avantages suivants :

- par numéro 1.000 minutes d'appel de la ligne fixe (téléphonie vocale) vers tous les numéros fixes en Belgique pendant les heures de pointe et creuses. Une fois ces 1 000 minutes d'appel épuisées, le Client bénéficie des tarifs préférentiels
- par numéro 1 000 minutes d'appel de la ligne fixe

(téléphonie vocale) vers tous les numéros mobiles en Belgique pendant les heures de pointe et creuses. Une fois ces 1 000 minutes d'appel épuisées, le Client bénéficie des tarifs préférentiels

- Attention : conditions pas valable sur les numéros spéciaux (07x, 09xx, 1xxx) et les numéros internet.

4.3 Tous les types d'appels non inclus dans les avantages visés à l'article 4.1 et 4.2 seront facturés aux tarifs préférentiels.

## 5. Niveau d'application des avantages

Seules les communications émises au départ du ou des numéros d'appel mentionnés par le Client lors de sa demande de souscription en vertu des articles 1 et 4 bénéficieront des avantages mentionnés à l'article 4, à l'exclusion de tout autre numéro d'appel du Client.

## 6. Redevance d'abonnement

6.1. Le Client titulaire d'une ligne Classic et/ou d'une ligne VoIP de type Telephone Line, Bizz IP Telephony Mono, Bizz IP Telephony Duo ou Bizz IP Telephony Multi et qui souhaite bénéficier du plan tarifaire Unlimited Calls National sur le ou les numéros choisis lors de sa souscription, acquittera une redevance mensuelle d'abonnement.

6.2. La redevance mensuelle d'abonnement sera facturée sur la convention de facturation correspondant au(x) numéro(s) d'appel choisi(s) par le Client lors de sa souscription.

## 7. Prise d'effet de la résiliation par le Client

Si la demande de résiliation du Client intervient au minimum 7 jours ouvrables avant la fin du mois calendrier en cours, la résiliation prendra effet à la fin de ce mois calendrier. Si la demande de résiliation du Client intervient moins de 7 jours ouvrables avant la fin du mois calendrier en cours, la résiliation ne prendra effet qu'à la fin du mois calendrier suivant.

## 8. Généralités

Outre la demande de souscription du Client, les documents suivants, énumérés du plus général au plus spécifique, font partie intégrante du présent contrat :

1. les conditions générales et spécifiques du service de téléphonie ;
2. la présente "Service Description" du plan tarifaire Unlimited Calls National;

En cas de contradiction entre un ou plusieurs de ces documents, les règles suivantes sont d'application : le document plus spécifique applicable au plan tarifaire Unlimited Calls National choisi prévaut sur tout autre document plus général.

La demande de souscription du Client ne peut déroger aux autres documents susmentionnés.

Ces documents peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande en téléphonant au numéro 0800 33 800 (clients résidentiels) ou 0800 33 500 (clients professionnels).

## 9. Fraude

Le plan tarifaire Unlimited Calls National, comprenant une formule "illimitée", vise une utilisation normale du service de téléphonie fixe dans le cadre d'une offre illimitée. Pour éviter toute fraude, Proximus se réserve le droit de limiter la fourniture du service ou de suspendre le contrat et/ou d'y mettre fin si l'utilisation du service par mois dépasse régulièrement dix fois (ou plus) l'utilisation moyenne de tous les utilisateurs de l'offre illimitée ou en cas d'usage anormal du service de téléphonie, comme l'utilisation de l'appareil comme babyphone, l'utilisation du service à des fins de call center ou la mise à disposition du service à des tiers.